

Enquêtes publiques et concertations

COMMUNE DE WANNEHAIN

AVIS AU PUBLIC
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de WANNEHAIN
Enquête publique

Le public est informé que, par délibération du 21 mars 2019, le conseil municipal de la commune de WANNEHAIN a approuvé l'arrêt projet pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un mois du 17 septembre au 18 octobre 2019 inclus.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant l'ensemble du dossier.

Pendant l'enquête publique le commissaire enquêteur recevra en mairie de Wannehain les :

- MARDI 17 SEPTEMBRE DE 9H00 A 12H00
- MERCREDI 25 SEPTEMBRE DE 14H00 A 17H00
- SAMEDI 12 OCTOBRE DE 9H00 A 12H00
- VENDREDI 18 OCTOBRE DE 14H00 A 17H00

1476314900

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-16, R. 121-19, R. 121-20 du code de l'environnement et conformément aux décisions 2019/36/H2V59/1, 2019/66/H2V59/2, 2019/111/H2V59/3, 2019/127/H2V59/4 de la commission nationale du débat public
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PRODUCTION D'HYDROGENE VERT ET SON RACCORDEMENT ELECTRIQUE A LOON-PAGE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation porte sur le projet de construction d'une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau et son raccordement au réseau de transport d'électricité à Loon-Plage dans le département du Nord, en application des dispositions du code de l'environnement relatives à la concertation préalable (articles L. 121-1 et R. 121-1 et suivants), qui prévoient l'association du public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme ayant une incidence sur l'environnement.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable est organisée par H2V et RTE conformément aux articles L121-1 et suivants du code de l'environnement, sous l'égide d'Isabelle JARRY et Paola OROZCO SOUEL, garantes désignées par la Commission nationale du débat public.

DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation se tient du 16 septembre au 20 novembre 2019 inclus.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pour l'information du public :

- Un site internet dédié a été créé <http://h2v59-concertation.net>
- Un dossier de concertation sur le projet d'usine et son raccordement, ainsi que sa synthèse, sont disponibles sur le site internet <http://h2v59-concertation.net> et lors des rendez-vous de la concertation

- Une exposition et des dépliants d'information sont prévus dans les mairies des communes de Loon-Plage (du 17/09/19 et 03/10/19 - 27 place de la République - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h), Mardijk (du 03/10/19 au 21/10/19 - place du village - les lundis, mardi, mercredi matins de 9h à 12h, le jeudi après-midi de 13h30 à 18h30, le vendredi après-midi de 13h30 à 17h30), Grande-Synthe (du 21/10/19 au 07/11/19 - place François Mitterrand - du lundi au vendredi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 17h30) et à l'Hôtel communautaire à Dunkerque (du 07/11/19 au 12/11/19 - Pertuis de la Marine - lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30), et lors des rendez-vous de la concertation
- Un dépliant d'information est mis à disposition dans les mairies concernées par le projet et lors des rendez-vous de la concertation

Pour l'expression du public, seront organisés :

4 réunions publiques :

- LOON-PAGE : Jeudi 3 octobre 2019, salle du Conseil en mairie, à partir de 18h
- DUNKERQUE : Jeudi 10 octobre 2019, salle Vergier, CCI Littoral Hauts-de-France, à partir de 18h
- DUNKERQUE : Jeudi 17 octobre 2019, amphithéâtre de l'Université du Littoral Côte d'Opale, à partir de 15h30
- DUNKERQUE : Mardi 12 novembre 2019, amphithéâtre de l'hôtel communautaire, à partir de 18h

2 ateliers :

- DUNKERQUE, sur le thème de la mobilité : Jeudi 24 octobre 2019, amphithéâtre de la Halle aux Sucres, à partir de 18h
 - GRANDE-SYNTHÉ, sur le thème de l'environnement : Jeudi 7 novembre 2019, Maison de la citoyenneté, à partir de 18h
- 2 rencontres de proximité :
- GRANDE-SYNTHÉ : Mercredi 2 octobre 2019, galerie commerciale de Auchan, à partir de 12h

- DUNKERQUE : Mercredi 9 octobre 2019, marché de Dunkerque, à partir de 9h

Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur le site internet <http://h2v59-concertation.net>

Des réponses seront apportées aux questions posées sur le site Internet tout au long de la concertation

Des questions peuvent être adressées aux garantes par voie dématérialisée, aux adresses e-mail : isabelle.jarry@garant-cndp.fr ou paola.orozco-souel@garant-cndp.fr ou à l'adresse postale : CNDP, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS.

BILAN DES GARANTES

A l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garantes transmettent leur bilan à H2V et RTE qui le publient sans délai sur le site internet de la concertation. Ce bilan est également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public et sera joint au dossier d'enquête publique.

LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

H2V et RTE publient dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan des garantes sur le site internet de la concertation, les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

CONTACTS

H2V Industry SAS - 36 avenue Hoche - 75008 PARIS
RTE - Centre Développement Ingénierie Lille - 62, rue Louis Delos - TSA 71012
59709 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

1476663200

PRÉFET DU NORD
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

SYNDICAT MIXTE ESCAUT ET AFFLUENTS
(S.Y.M.E.A)

COMMUNES DE :

DÉPARTEMENT DU NORD : ABANCOURT, ARLEUX, AUBENCHEUL-AU-BAC, AUBIGNY AU BAC, AVESNES-LE-SEC, BANTIGNY, BLECOURT, BOUCHAIN, BOURSIES, BRUNEMONT, BUGNICOURT, CUVILLERS, DOIGNIES, ESTRÉES, ESTRUN, FECHAIN, FRESSAIN, FRESSIES, HAMEL, HAYNECOURT, HEM-LENGLET, HORDAIN, IWUY, LECLUSE, LIEU-SAINT-AMAND, MARCO-EN-OSTREVENT, MARQUETTE-EN-OSTREVENT, MOEUVRES, MONCHECOURT, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, PAILLENCOURT, RAILLENCOURT-SAINT-OLLE, SAILLY LES CAMBRAI, SANCOURT, VILLERS EN CAUCHIES, WASNES-AU-BAC, WAVRECHAIN-SOUS-FAULX.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS : ABLAINZEVILLE, ACHIEZ-LE-GRAND, ADINFER, AVESNES-LES-BAPAUME, AYETTE, BANCOURT, BAPAUME, BARALLE, BEAUMETZ LES CAMBRAI, BEAURAINS, BEHAGNIES, BELLONNE, BEUGNATRE, BEUGNY, BIACHE-SAINT-VAAST, BIEFVILLERS-LES-BAPAUME, BIENVILLERS-AU-BOIS, BIHUCOURT, BOIRY-BECQUERELLE, BOIRY-NOTRE-DAME, BOIRY-SAINT-MARTIN, BOIRY SAINTE RICTRUDE, BOISLEUX-AU-MONT, BOISLEUX-SAINT-MARC, BOURLON, BOYELLES, BUCQUOY, BUISSY, BULLECOURT, CAGNICOURT, CHERISY, COURCELLES LE COMTE, CROISILLES, DOUCHY-LES-AYETTE, DURY, ECOURT SAINT QUENTIN, ECOUST-SAINT-MEIN, EPINOY, ERVILLERS, ETAING, ETERPIGNY, FAVREUIL, FICHEUX, FONTAINE-LES-CROISILLES, FREMI-COURT, FRESNES LES MONTAUBAN, GAVRELLE, GOMIECOURT, GRAINCOURT LES HAVRINCOURT, GREVILLERS, GUEMAPPE, HAMBLAIN-LES-PRÉS, HAMELINCOURT, HANNECAMP, HAUCOURT, HENDECOURT LES CAGNICOURT, HENDECOURT-LES-RANSART, HENINEL, HENIN SUR COJEUL, HERMIES, INCHEY EN ARTOIS, LAGNICOURT-MARCEL, LEBUCQUIERE, MARQUION, MERCATEL, MONCHY-AU-BOIS, MONCHY-LE-PRÉUX, MORCHIES, MORY, MOYENNEVILLE, NEUVILLE VITASSE, NOREUIL, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, PELVES, PLOUVAIN, PRONVILLE, QUÉANT, RÉCOURT, RÉMY, RIENCOURT-LES-BAPAUME, RIENCOURT LES CAGNICOURT, RUMAUCOURT, SAILLY-EN-OSTREVENT, SAINS LES MARQUION, SAINT-LEGER, SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL, SAPIGNIES, SAUCHY CAUCHY, SAUCHY-LESTRÉE, SAUDEMONT, TORTEQUESNE, VAULX-VRAUCOURT, VILLERS-LES-CAGNICOURT, VIS-EN-ARTOIS, VITRY-EN-ARTOIS, WANCOURT.

DEMANDE D'APPROBATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA SENSÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté interpréfectoral daté du 14 juin 2019, une enquête publique relative à la demande d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sensée, aura lieu pendant 32 jours consécutifs, du lundi 26 août au mercredi 25 septembre 2019 inclus. Cette demande est formulée par le Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SYMEA).

L'enquête se déroulera sur le territoire des communes de :

Département du Nord : Abancourt, Arleux, Aubencheul-au-Bac, Aubigny-au-Bac, Avesnes-le-Sec, Bantigny, Blecourt, Bouchain, Boursies, Brunémont, Bugnicourt, Cuvillers, Doignies, Estrées, Estrun, Féchain, Fressain, Fressies, Hamel, Haynecourt, Hem-Lenglet, Hordain, Iwuy, Lecluse, Lieu-saint-Amand, Marq-en-Ostrevent, Marquette-en-Ostrevent, Moeuvres, Monchecourt, Neuville-sur-Escaut, Pailencourt, Raillecourt-sainte-Olle, Saily-les-Cambrai, Sancourt, Villers-en-Cauchies, Wasnes-au-Bac, Wavrechain sous-Faulx.

Département du Pas-de-Calais : Ablainzeville, Achiet-le-Grand, Adinfer, Avesnes-les-Bapaume, Ayette, Bancourt, Bapaume, Baralle, Beaumetz-les-Cambrai, Beaurains, Béhagnies, Bellonne, Beugnatre, Beugny, Biache-Saint-Vaast, Biefvillers-les-Bapaume, Bienvillers-au-Bois, Bihucourt, Boiry-Becquerelle, Boiry-Notre-Dame, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Boisieux-au-Mont, Boisieux-Saint-Marc, Bourlon, Boyelles, Bucquoy, Buissy, Bullecourt, Cagnicourt, Chérisy, Courcelles-le-Comte, Croisilles, Douchy-les-Ayette, Dury, Ecourt-Saint-Quentin, Ecoust-Saint-Mein, Epinoy, Ervillers, Etaing, Eterpigny, Favreuil, Ficheux, Fontaine-les-Croisilles, Frémicourt, Fresnes-les-Montauban, Gavrelle, Gomiecourt, Graincourt-les-Havrincourt, Gréville, Guemappe, Hamblain-les-Prés, Hamelin-court, Hannescamps, Haucourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Hendecourt-les-Ransart, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, Hermies, Inchy-en-Artois, Lagnicourt-Marcel, Lebuquière, Marquion, Mercatel, Monchy-au-Bois, Monchy-le-Preux, Morchies, Mory, Moyenneville, Neuville-Vitasse, Noreuil, Oisy-le-Verger, Palluel, Pelves, Plovain, Pronville, Quéant, Récourt, Rémy, Riencourt-les-Bapaume, Riencourt-les-Cagnicourt, Rumaucourt, Saily-en-Ostrevent, Sains-les-Marquion, Saint-Léger, Saint-Martin-sur-Cojeul, Sapiognies, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée, Saudemont, Torquesne, Vaulx-Vraucourt, Villers-les-Cagnicourt, Vis en Artois, Vitry-en-Artois, Wancourt.

Par décision du 15 février 2019, le Président du Tribunal Administratif de LILLE a désigné une commission d'enquête qui se compose comme suit :

Président : Monsieur Jacques DEFEVER, cadre de France Télécom, retraité

Membres : Monsieur Philippe COULON, commandant de police, retraité,

Madame Annie DEHEUL, professeur certifiée en droit et économie, retraitée.

En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête en version papier, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale correspondant daté du 10 août 2017 en mairies des communes suivantes, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :

- Pour le Pas-de-Calais :
 - Beaurains, ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h (sauf jeudi matin)
 - Vitry-en-Artois, ouverte les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h, les mardi et jeudi de 08h30 à 12h
 - Bapaume, ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h, le samedi de 09h à 12h
 - Saint-Léger, ouverte le lundi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30, le jeudi de 08h à 12h30 et de 13h30 à 19h
 - Morchies, ouverte le lundi de 11h30 à 12h30, le jeudi de 16h à 18h
 - Marquion, ouverte les lundi et jeudi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30, le mardi de 08h30 à 12h et de 14h à 19h, le mercredi de 08h30 à 12h, le vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 16h
 - Vis-en-Artois, ouverte le lundi de 10h à 12h, le mardi de 16h30 à 18h30, le vendredi de 16h à 18h
 - Monchy-au-Bois, ouverte les lundi et jeudi de 17h à 18h, le mardi de 15h à 17h
 - Bihucourt, ouverte le jeudi de 15h à 18h15
 - Sautemont, ouverte les lundi, mardi et jeudi de 11h30 à 12h30, le vendredi de 16h30 à 18h30
 - Boiry-Saint-Rictrude, ouverte le lundi de 09h à 12h et de 14h à 18h, le mardi de 14h à 19h, le mercredi de 09h à 12h, le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le vendredi de 14h à 17h
 - Pelves ouverte les lundi et jeudi de 16h à 19h, le mardi de 09h à 11h
- Pour le Nord :
 - Bouchain, ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 14h à 17h15, le samedi de 08h30 à 11h45
 - Blecourt, ouverte les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h
 - Arleux, ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi de 08h30 à 12h, le samedi de 08h30 à 11h30
 - Brunémont, ouverte les lundi, mercredi et vendredi de 10h à 12h, les mardi et jeudi de 15h à 18h
 - Monchecourt, ouverte du lundi au jeudi de 09h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 09h à 12h et de 15h à 18h
 - Lecluse, ouverte les lundi, mardi et mercredi de 09h à 12h15, le vendredi de 09h à 12h15 et de 14h à 16h30
 - Wasnes-au-Bac, ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 17h, le mercredi de 09h00 à 12h
 - Aubencheul-au-Bac, ouverte les mardi et mercredi de 08h30 à 12h, le vendredi de 14h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Les pièces du dossier d'enquête en version numérique, comprenant les mêmes informations seront disponibles en mairies aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :

- Pour le Pas-de-Calais : Ablainzeville, Achiet-le-Grand, Adinfer, Avesnes-les-Bapaume, Ayette, Bancourt, Baralle, Beaumetz-les-Cambrai, Béhagnies, Bellonne, Beugnatre, Beugny, Biache-saint-Vaast, Biefvillers les-Bapaume, Bienvillers-au-Bois, Boiry-Becquerelle, Boiry-notre-Dame, Boiry-saint-Martin, Boisieux-au-Mont, Boisieux-saint-Marc, Bourlon, Boyelles, Bucquoy, Buissy, Bullecourt, Cagnicourt, Chérisy, Courcelles-le-Comte, Croisilles, Douchy-les-Ayette, Dury, Ecourt-saint-Quentin, Ecoust saint Mein, Epinoy, Ervillers, Etaing, Eterpigny, Favreuil, Ficheux, Fontaine-les-Croisilles, Frémicourt, Fresnes-les-Montauban, Gavrelle, Gomiecourt, Graincourt-les-Havrincourt, Gréville, Guemappe, Hamblain-les-Prés, Hamelin-court, Hannescamps, Haucourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Hendecourt-les-Ransart, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, Hermies, Inchy-en-Artois, Lagnicourt-Marcel, Lebuquière, Mercatel, Monchy-le-Preux, Mory, Moyenneville, Neuville-Vitasse, Noreuil, Oisy-le-Verger, Palluel, Plovain, Pronville, Quéant, Récourt, Rémy, Riencourt-les-Bapaume, Riencourt-les-Cagnicourt, Rumaucourt, Saily-en-Ostrevent, Sains-les-Marquion, Saint-Martin-sur-Cojeul, Sapiognies, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée, Torquesne, Vaulx-Vraucourt, Villers-les-Cagnicourt, Vitry-en-Artois, Wancourt.

- Pour le Nord : Abancourt, Aubigny-au-Bac, Avesnes-le-Sec, Bantigny, Boursies, Bugnicourt, Cuvillers, Doignies, Estrées, Estrun, Féchain, Fressain, Fressies, Hamel, Haynecourt, Hem-Lenglet, Hordain, Iwuy, Lieu saint-Amand, Marq-en-Ostrevent, Marquette-en-Ostrevent, Moeuvres, Neuville-sur-Escaut, Pailencourt, Raillecourt-sainte-Olle, Saily-les-Cambrai, Sancourt, Villers-en-Cauchies, Wavrechain sous Faulx.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : " Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau " ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr), à la rubrique suivante : " Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossier d'enquête publique ".

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP - rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignait directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de Beaurains, Vitry-en-Artois, Bapaume, Saint-Léger, Morchies, Marquion, Vis-en-Artois, Monchy-au-Bois, Bihucourt, Sautemont, Boiry-Sainte-Rictrude, Pelves (Département du Pas-de-Calais), Bouchain, Blecourt, Arleux, Brunémont, Monchecourt, Lecluse, Wasnes-au-Bac, Aubencheul-au-Bac (Département du Nord) ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête, en mairie de Vitry-en-Artois ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au président de la commission d'enquête, par le biais du site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton " Réagir à cet article "

Les observations et propositions du public adressées par voie postale et par courrier électronique au président de la commission d'enquête ainsi que les observations écrites du public reçues par les membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessous) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête, en mairie de Vitry-en-Artois et seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions :

Jour - Date - Heures - Lieu (Mairie)

Lundi - 26/08/2019 - 09h00-12h00 - Vitry-en-Artois

Lundi - 26/08/2019 - 09h00-12h00 - Sautemont

Lundi - 26/08/2019 - 09h00-12h00 - Bapaume

Samedi - 31/08/2019 - 09h00-12h00 - Arleux

Mercredi - 04/09/2019 - 09h00-12h00 - Brunémont

Mercredi - 04/09/2019 - 14h00-17h00 - Lecluse

Samedi - 07/09/2019 - 09h00-12h00 - Morchies

Mardi - 10/09/2019 - 09h00-12h00 - Pelves

Mardi - 10/09/2019 - 14h00-17h00 - Vis-en-Artois

Jeudi - 12/09/2019 - 09h00-12h00 - Monchecourt

Jeudi - 12/09/2019 - 14h00-17h00 - Wasnes-au-bac

Jeudi - 12/09/2019 - 14h00-17h00 - Monchy-au-bois

Mardi - 17/09/2019 - 09h00-12h00 - Beaurains

Mardi - 17/09/2019 - 14h00-17h00 - Saint-Léger

Vendredi - 20/09/2019 - 09h00-12h00 - Blecourt

Vendredi - 20/09/2019 - 14h00-17h00 - Marquion

Vendredi - 20/09/2019 - 09h00-12h00 - Boiry-Sainte-Rictrude

Samedi - 21/09/2019 - 09h00-12h00 - Bouchain

Mardi - 24/09/2019 - 14h00-17h00 - Vitry-en-Artois

Mercredi - 25/09/2019 - 09h00-12h00 - Aubencheul-au-Bac

Mercredi - 25/09/2019 - 14h00-17h00 - Bihucourt

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à Mme Céline BLIN ou M. Yoann LE SAUVOURoux du SYMEA, 21 rue de l'Abbé Victor Senex, 59300 VALENCIENNES,

Tél : 09 65 19 37 25.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, pour rendre pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée en mairies des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents sera également mise en ligne, pendant un an, sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : " Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau " ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr), à la rubrique suivante : " Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Rapport et conclusions du commissaire enquêteur ". Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais statueront, par arrêté interpréfectoral, sur la demande d'approbation du SAGE de la Sensée.

1475001200

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Vie juridique des sociétés

Dissolutions/Liquidations/Cessations

BM SANTE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
ZAC du Luc - Lot 2 B - immeuble 2, 59187 DECHY
844 311 837 RCS DOUAI

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 19/07/2019, l'associé unique personne morale de la société par actions simplifiée unipersonnelle BM SANTE a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société à compter du 19/07/2019. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société par actions simplifiée unipersonnelle BM SANTE au profit de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, associée unique personne morale de la société BM SANTE, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au siège de la société BM SANTE sis ZAC du Luc, Lot 2 B, Immeuble 2, 59187 DECHY. Mention sera faite au RCS de DOUAI et de NIMES. Pour avis.

1477005300